



Inscriptions scolaires

Année 2024 - 2025

Service des Affaires Scolaires
Hôtel de ville
37 cours du maréchal de Lattre de Tassigny
05.56.73.21.00
vie.scolaire@mairie-lesparre.fr



Cochez-la ou les cases correspondantes à votre demande

- 1^{ère} inscription à l'école maternelle Inscription en C.P. Changement de commune de résidence

Enfant :

Nom : Prénoms :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
Etablissement d'origine et classe : Sexe Féminin
 Masculin
La résidence principale de l'enfant est chez Parent 1 Parent 2 Alternée Autre :
Tout usage délibéré de faux est passible des peines prévues par le Code Pénal art L433-19 et L441-7. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire à l'attribution d'un droit usurpé les peines encourues sont celles prévues aux articles L313-1 et L313-3 du même code.

Situation familiale Mariés Célibataires Veuf(ve) Divorcés Séparés Concubinage Pacsés

Parent 1 : Autorité parentale OUI NON

Nom Prénoms
Adresse Code postal Commune
 @  
Profession Régime social : CAF n° MSA n°

Parent 2 : Autorité parentale OUI NON

Nom Prénoms
Adresse Code postal Commune
 @  
Profession Régime social : CAF n° MSA n°

Autre (famille d'accueil, foyer, tuteur...) : Autorité parentale OUI NON

Nom Prénoms
Adresse Code postal Commune
 @  
Profession Régime social : CAF n° MSA n°

Cadre réservé à l'administration

Date dépôt de dossier : Date d'entrée :

Le Maire,
Bernard GUIRAUD

Classe : Ecole : Saisie : Parascol Base Elève

Distance : JP : AF : MB : PMC :

Avis motivé en cas de refus :

Frères et Sœurs

Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole
Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole
Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole
Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole
Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole

Assurance

Assurance responsabilité civile : Compagnie : N°

La mairie conseille vivement la souscription à une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages dont l'enfant serait l'auteur ainsi qu'à une assurance individuelle accident garantissant les dommages corporels subis sans qu'aucune responsabilité n'ait pu être engagée.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom	Prénom	Tél
Nom	Prénom	Tél
Nom	Prénom	Tél
Nom	Prénom	Tél

Ces personnes doivent obligatoirement être âgées de plus de 16 ans et munies de leur pièce d'identité.

Fiche sanitaire

Nom médecin traitant Téléphone du médecin

Port de lunettes lentilles prothèses auditives autres :

Allergies Alimentaire préciser Médicamenteuse préciser

Autres préciser Asthme

Autres difficultés de santé préciser

En cas de réponse positive : se rapprocher de la Directrice de l'école pour étudier la nécessité de mettre en place un PAI (Projet d'accueil Individualisé). Si le PAI est déjà existant, fournir le protocole d'urgence et la trousse médicale à la Directrice d'école ainsi qu'au service périscolaire si nécessaire.

Joindre impérativement la copie de la page du **cahier de santé où figurent les vaccins obligatoires** ou un certificat médical

Je soussigné(e) responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. Je m'engage à informer les services de l'enseignement de toute modification importante concernant l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.



Pièces à joindre au dossier scolaire

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance
- Pièce d'identité des représentants légaux
- Photocopie du carnet de santé à la page des vaccins ou certificat médical
- En cas de séparation ou de divorce, joindre le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant
- Si votre enfant a déjà été scolarisé, fournir le certificat de radiation



Services périscolaires



Cochez-la ou les cases correspondantes à votre demande

- Restauration scolaire** La collectivité ne met pas en place de repas de substitution. Mais pour tout régime alimentaire particulier, vous pouvez vous rapprocher des coordinatrices périscolaires. ☎ 06.34.63.43.39 ou mail : ✉ apslesparre@gmail.com
- Accueil périscolaire** **Ramassage scolaire** (Pour les enfants résidant à plus de 3 km de l'école)

Autorisations

- Autorisation participations aux **sorties scolaires** OUI NON
- Autorisation **photographies** OUI NON pour tous les documents de présentation de la structure ou d'une activité, journal ou information sur une activité scolaire et périscolaire. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent l'enfant est garanti Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette photographie si je le juge utile.
- Autorisation **maquillage** lors d'activités ou ateliers OUI NON

Facturation

Payeur Parent 1 Parent 2 Autre préciser.....

- Mode de paiement**
- Prélèvement automatique (joindre mandat de prélèvement)
 - Internet www.payfip.gouv.fr
 - Chèque bancaire à la trésorerie (adresse figurant sur les factures)
 - Numéraire ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, un justificatif est donc obligatoire

- Si je suis ressortissant CAF, j'autorise la Mairie de Lesparre-Médoc à consulter mon dossier d'allocation familiale sur CAFPRO. OUI NON
- Le service prendra en compte le quotient familial établi par la CAF lors de la saisie de votre dossier.
- En cas de modification de votre quotient familial en cours d'année, merci de bien vouloir le signaler au service scolaire à la mairie de Lesparre-Médoc. Aucune actualisation automatique n'est effectuée en cours d'année par le service.
- Je ne souhaite pas communiquer mon quotient familial. J'ai pris note qu'en conséquence le tarif le plus élevé me sera appliqué.

Pièces à joindre au dossier périscolaire

- RIB ; mandat et contrat SEPA pour le prélèvement automatique
 - Assurance responsabilité civile ou scolaire : Compagnie.....N°.....
 - Attestation CAF ou MSA avec le numéro d'allocataire et le quotient familial
- Cas particulier : usagers non affiliés CAF ou MSA : dernier avis d'imposition

Je, soussigné(e) Parent 1.....et/ou Parent 2.....
Responsable(s) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et avoir pris connaissance des règlements intérieurs des services scolaires et périscolaires de la ville.

Je m'engage à signaler à la ville de Lesparre-Médoc tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible des peines prévues par le code pénal art L433-19 et L441-7. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux arts. L313-1 et L313-3 du même code.

A Lesparre-Médoc, le/...../.....

Signature parent 1 :

Signature parent 2 :

Quelques informations pour une rentrée réussie

Remplir le dossier scolaire

Pour qui ?

- Les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école
- Les élèves de grande section qui passent en CP
- Les nouveaux arrivants sur la commune de Lesparre



Etape 1 : les démarches auprès de la Mairie

- Dépôt du dossier d'inscription complété, daté et signé au service scolaire
- Délivrance du certificat d'inscription

Etape 2 : les démarches auprès de l'école

- Prendre contact avec la Directrice de l'école pour lui remettre le certificat d'inscription

HORAIRE ECOLES	
MATERNELLES : 8h30-12h	
13h30-16h	
ELEMENTAIRES : 8h40-12h10	
13h40-16h10	

Les services périscolaires sont ouverts durant les jours d'école

- **Le matin avant la classe dès 7h30**
- **La pause méridienne de 12h pour les maternelles à 13h20**
ou 12h10 pour les élémentaires à 13h30
- **Le soir après la classe jusqu'à 18h15**



Pour connaître les **menus** et toutes les **informations** sur votre école rendez-vous sur le site de la ville <https://www.lesparre-medoc.fr/mon-quotidien/scolarite-enfance/>